

Monsieur Pierre Fanneau
Président du Comité d'Entreprise
La Presse du Sud-Est

Veurey, le 24 février 2005

Monsieur,

La Direction a procédé dernièrement à des présentations « à l'ensemble du personnel » des nouvelles procédures concernant la « *démarche qualité* » et les normes ICC.

Outre le fait que ces présentations et projections n'ont pas été faites en priorité aux Comités d'Entreprise, CHS-CT ni organisations syndicales, nous avons eu la forte impression que les évolutions exposées par la direction, sont de nature à modifier de manière importante l'emploi, les conditions du travail et qu'elles altèrent la nature même des tâches effectuées par les salariés du secteur Pré-presse de PSE.

Ainsi et en accord avec les articles L 432-1 et L432-2 du Code du travail, nous vous demandons de procéder à l'information et à la consultation du Comité d'entreprise concernant ces projets.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire Général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie :
MM. Guilbert
Boutonnet

AFFICHAGE